Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1603520C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2016-97** **10/02/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL MEDDE Administration centrale Etablissement d'enseignement agricole FranceAgrimer - ASP - INAO - ODEADOM Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, concours internes et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) ouverts au titre de l'année 2016.

Suivi par : Monique BOUET/Patricia GOUJON
Jean-Louis CLAUDE/Françoise DAVAUX

Mèl : monique.bouet@agriculture.gouv.fr
jean-louis.claude@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.47.91 / 01.49.55.48.89

Textes de référence :Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêtés du 4 juillet 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêtés du 11 septembre 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-821 AGRS1522515C du 29 septembre 2015 relative aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) est complétée de la manière qui suit :

Grade de technicien :

Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session 2016 : 121

Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire	Forêts et territoires ruraux	Observations
Concours externe	2	60	X	2 recrutements dans la spécialité « techniques et économie agricoles » au sein de l'Agence de service et de paiement, 60 recrutements dans la spécialité « vétérinaire et alimentaire » sur le programme 206.
Concours interne	4	30	X	4 recrutements dans la spécialité « techniques et économie agricoles » : 3 destinés à pourvoir des places au sein de l'Agence de service et de paiement et 1 pour France Agrimer. 30 recrutements dans la spécialité « vétérinaire et alimentaire » destinés à pourvoir des places sur le programme 206.
Examen professionnel	9	10	6	

Grade de technicien principal :

Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session : 90

Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire	Forêts et territoires ruraux	Observations
Concours externe	18	28	8	18 recrutements dans la spécialité «techniques et économie agricoles» dont 12 places sur le programme 215 et 6 postes sur le programme 206. 28 recrutements dans la spécialité «vétérinaire et alimentaire» destinés à pourvoir des places sur le programme 206. 8 recrutements dans la spécialité « forêts et territoires ruraux » dont 2 places sur le programme 215, 5 places au sein de l'Office national des forêts et 1 place au sein de l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN).
Concours interne	12	22	2	12 recrutements dans la spécialité «techniques et économie agricoles» dont 8 places sur le programme 215 et 4 places sur le programme 206. 22 recrutements dans la spécialité «vétérinaire et alimentaire» destinés à pourvoir des places sur le programme 206. 2 recrutements dans la spécialité « forêt et territoires ruraux » destinés à pourvoir des places sur le programme 215.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le Chef de Service des Ressources Humaines

Jacques CLEMENT